

DÉPARTEMENT Nom du département

DATES DES VOTES
 EN CONSEIL D'UFR 06/10/2025
 EN CONSEIL DE DÉPARTEMENT 01/10/2025

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2025/2026

MASTER 1 LEA Arabe

SEMESTRE 1

ARLA702T
Arabe de l'économie et des affaires 1

C. Dghim/ Al ZAUM

Evaluation(s) initiale(s)		Durée (si applicable)	Pourcentage		Coefficient
				Coefficient	
	écrit	CC: traduction technique (1 thème et/ou version)	1h	10%	1
	écrit	Final: traduction technique (thème et/ou version)	2h	20%	2
	écrit	Trad. CC: (thème et/ou version)	1h	15%	1
	écrit	trad. final (thème et/ou version)	2h	20%	2
	écrit	Pratique de langue CC DST + DOSSIER PRÉSENTATION ORALE	1	15%	1
	écrit	Pratique de langue: exercices écrits	2h	20%	2
				100%	10

Informations complémentaires, documents autorisés...

Dictionnaire autorisé

Dictionnaire autorisé

Dictionnaire autorisé

En cas d'échec l'étudiant peut bénéficier à sa demande d'une évaluation de substitution selon les mêmes modalités que l'évaluation initiale ou selon les modalités prévues par l'équipe pédagogique, à condition qu'il ait été présent à l'examen et qu'il n'ait pas bénéficié de la compensation intra-semestrielle et inter-semestrielle.

MASTER 1 LEA Arabe

SEMESTRE 2

ARLA802T
Arabe de l'économie et des affaires 2

C. Dghim

Evaluation(s) initiale(s)		Durée (si applicable)	Pourcentage		Coefficient
				Coefficient	
	écrit	traduction 1 (thème ou version)	2h	50%	5
	écrit/oral	compte rendu dossier + oral	10 min	50%	5
				100%	10

Informations complémentaires, documents autorisés...

En cas d'échec l'étudiant peut bénéficier à sa demande d'une évaluation de substitution selon les mêmes modalités que l'évaluation initiale ou selon les modalités prévues par l'équipe pédagogique, à condition qu'il ait été présent à l'examen et qu'il n'ait pas bénéficié de la compensation intra-semestrielle et inter-semestrielle.

MASTER 2 LEA Arabe

SEMESTRE 2

LAAR902T
Arabe de spécialisation professionnelle

C. Dghim

Evaluation(s) initiale(s)		Durée (si applicable)	Pourcentage		Coefficient
				Coefficient	
	écrit	Devoir sur table	1h	100%	10
				100%	10

Informations complémentaires, documents autorisés...

En cas d'échec l'étudiant peut bénéficier à sa demande d'une évaluation de substitution selon les mêmes modalités que l'évaluation initiale ou selon les modalités prévues par l'équipe pédagogique, à condition qu'il ait été présent à l'examen et qu'il n'ait pas bénéficié de la compensation intra-semestrielle et inter-semestrielle.